SNUipp FSU 54 INFO

Numéro 165

Janvier-Février-Mars 2022

Déposé le 11 mars 2022

ACTUALITÉS

CARTE SCOLAIRE

BILAN BLANQUER

MOUVEMENT

ACTIONS

ASH ET AESH

GESTION SANITAIRE

PROMOTIONS

RIS ET STAGES ...

BILAN BLANQUER

EN REPRENDRE POUR 5 ANS ?

ON NE TIENDRA PAS !!

SNUipp FSU 54 DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

Syndicat National Unitaire des Instituteurs-trices, Professeurs des écoles et PEGC - Section de Meurthe-et-Moselle

Tél : 03 83 95 12 02 Courriel : snu54@snuipp.fr FB : snuipp.meurtheetmoselle Site : 54.snuipp.fr 51 rue de Metz, 54 000 Nancy

ÉDITO

Les actualités dramatiques s'enchainent, bousculant la société mais aussi l'Ecole, les personnels et les élèves sur de nombreux plans.

D'un côté, la guerre éclate sur notre continent, du fait des folies impérialistes. La situation évolue rapidement, les enjeux sont forts, complexes et nombreux. Pourtant, citoyen·nes et syndicats, ont un rôle a jouer en prenant position, en se mobilisant massivement pour réclamer la paix, en pesant sur les choix de nos gouvernements. Des ressources sont également disponibles pour évoquer le conflit dans vos classes.

D'un autre côté, on nous annonce une sortie de crise sanitaire et que les masques ne seront plus obligatoires en classe juste après un pic inédit de contamination. L'épisode de janvier-février marquera profondément les esprits et aura achevé d'épuiser les personnels de l'Education Nationale. Il aura aussi fini de discréditer notre Ministre, ne laissant aucun doute sur son incapacité à gérer la situation, son mépris à notre égard et sa déconnection avec le terrain. Votre mobilisation historique lors de la grève du 13 janvier initiée par le SNUipp-FSU a enfin permis de commencer à faire bouger les lignes, avec un ministère et un gouvernement plus ouverts et un peu plus à l'écoute des revendications.

Tout cela dans un contexte de campagne présidentielle ou l'on parle très peu ou très mal d'Education.

Après 5 années de démantèlement de l'Education Nationale et des services publics, quelles perspectives ? Pédagogie, salaires, gestion des carrières, inclusion, laïcité, éducation prioritaire, direction...tout a été attaqué, remodelé à l'aune du projet réactionnaire de Jean-Michel Blanquer. Pouvons-nous donner un blanc seing au Président pour poursuivre de tels projets ? Ses premières annonces montrent clairement la volonté de déstructurer le système par la libéralisation (mise en concurrence, moyens selon les projets et résultats, recrutements profilés et par les établissements, recours aux contractuel·les, fin des concours, individualisation des salaires, disparition des instances de gestion de carrière…) et la folle promesse de mieux nous rémunérer ! Il n'a surement pas trouvé le temps en 5 ans.

Prenons bien le temps de lire les programmes, de jauger les projets pour l'Education Nationale et la société. Prenons le temps de nous exprimer, de porter notre bilan et nos revendications, celles des professionnel·les qui connaissent le terrain. Les missions assignées à l'école constituent une véritable orientation de société. Prenons le temps de participer aux nombreuses manifestations du printemps sur les salaires, la justice sociale et climatiques, la défense des services publics, contre l'extrême droite, pour la paix et ce notamment le 1er mai.

Isabelle Nicolas et Stephen Singer,
co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU 54

SOMMAIRE

P.2 : édito

P.3 : actualités

P.4 : bilan de 5 ans de Blanquer

P.5 : carte scolaire— AESH

P. 6 : ASH

P.7 : mouvement-promotions

P.8 : actions

P.9 : élections FSU— PSC

P.10 : gestion sanitaire– évaluations CP

P.11 : RIS et stages

P.12 : bulletin d'adhésion

Adhérer au SNUipp-FSU 54 en 20201/2022:

Le SNUipp-FSU ne fonctionne que grâce aux cotisations des collègues. Pour soi, pour le collectif, pour l'Ecole, n'hésitez plus !

Reportez-vous au bulletin d'adhésion p.12 ou allez sur 54.snuipp.fr.

Prendre soin de l'école publique, c'est bâtir une société **durable.**

RESTEZ INFORMÉ.ES ET CONNECTÉ.ES

*Facebook => **Snuipp.meurtheetmoselle** et **SNUipp-FSU***

*les sites internet => **54.snuipp.fr** et **snuipp.fr***

Directrice de la publication : Isabelle NICOLAS

Trimestriel. Prix : 0.8€ - Abonnement : 4€. Imprimé par nos soins.

Dépôt légal n°895 / CPPAP n°0422 S 07184 / ISSN n°1243—6704

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la sections du Meurthe-et-Moselle du SNUipp-FSU. Conformément à la loi du 6/1/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp-FSU 54.

ACTUALITÉS

HORAIRES DES PERMANENCES

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI : 8H30–17H30 MERCREDI : 9H–12H (PAR TÉLÉPHONE OU SUR RDV)

ATTENTION : LES HORAIRES PEUVENT VARIER EN FONCTION DE DIVERS IMPÉRATIFS. TÉLÉPHONEZ AVANT DE PASSER!

ALLÈGEMENT DE POSTES

L'allègement de service est une mesure exceptionnelle et transitoire, accordée en raison de santé de l'agent, en vue de lui permettre de recouvrer la pleine capacité d'assurer ses fonctions.
La formulation de la demande doit se faire par le biais d'une application mise en ligne sur PARTAGE ("mes applications", "outils", "postes adaptés et allègements de service (PAA)).
Cette application sera ouverte jusqu'au 1er avril 2022.

TEMPS PARTIELS

La circulaire relative aux temps partiels est sur Partage (Rubrique « Vie de l'agent » - sous rubrique « Organisation du travail » - « Temps partiel »).
Demander un temps partiel ou une réintégration à temps complet nécessite de remplir un formulaire disponible sur Partage en annexe à la circulaire. Les demandes doivent parvenir au service du premier degré, bureau de la gestion collective, sous couvert de l'IEN de la circonscription, pour les enseignant.es en activité, ou directement au service du premier degré s'ils et elles sont dans une autre position.
Attention : demande à faire avant le 31 mars 2022
Certains temps partiels sont de droit (accordés d'office), d'autres sur autorisation.

Nouveautés 2022
Comme indiqué dans un précédent article, il y a désormais 2 formulaires distincts selon que vous soyez dans le cas d'un TP de droit ou sur autorisation.
La demande de TP sur autorisation doit être motivée, car l'IA-DASEN se réserve la possibilité de refuser une partie de ces TP selon les besoins en personnels. Cela ne s'était jamais fait dans notre département et le SNUipp-FSU 54 a bien sûr fortement argumenté contre cette restriction des droits lors de groupes de travail. Si le DASEN ne sait pas encore s'il y aura effectivement des refus, il a fixé des priorités d'accord :
- enfant à charge de moins de 18 ans
- situation médicale
- situation sociale
- projet professionnel ou de formation dont auto-entreprise
- période de transition préalable à la fin effective de carrière professionnelle

Pour les titulaires d'un poste de remplaçant·e, l'administration conseille désormais de participer au mouvement si l'on souhaite obtenir un TP sur autorisation.

CONGÉ FORMATION

La note de service relative au congé de formation professionnelle, pour l'année scolaire 2022/2023, ainsi que le formulaire de demande à compléter selon votre affectation, sont sur PARTAGE.
Le dossier est à retourner complété à l'IEN de circonscription.
Le congé de formation est destiné à permettre aux fonctionnaires auxquel·les il est accordé d'étendre ou de parfaire leur formation professionnelle.
Attention : demande à faire avant le 31 mars 2022

CAFIPEMF

Pour devenir maître·sse formateur·trice (PEMF), il faut disposer de la certification CAFIPEMF.
Pour rappel, le CAFIPEMF a changé depuis septembre : là encore, Blanquer a voulu apposer sa patte et sa vision de l'Ecole, même si le SNUipp a réussi à limiter les dérives.
Principaux changements :
- le passage du CAFIPEMF se fera sur 1 an au lieu de 2,
- 5 semaines de formation seront mises en œuvre, avant la première épreuve, il s'agit d'un point positif au vu de ce qui se fait actuellement /
- dans cette formation, 3 semaines se feront en observation et en pratique accompagnée auprès d'un CPC ou maître·sse formateur. C'est un point positif pour problématiser le métier.
- la visite de classe est rétablie (il s'agit d'une demande du SNUipp en 2015).
- le mémoire est abandonné, c'est un des points négatifs du texte car c'est un éloignement de la recherche.
- les épreuves sont centrées sur français et mathématiques, ce qui est également un point négatif.
- les candidat·es ne pourront se spécialiser qu'au bout de trois ans : point négatif encore.
- l'épreuve à partir d'une séance collective de formation est abandonnée : autre point négatif.

Une réunion d'information est organisée par la DSDEN le 6 avril avec inscription avant le 30 mars par mail à *Sylvette.Astruc@ac-nancy-metz.fr.*

DÉTACHEMENTS

Attention : demande à faire avant le 31 mars 2022

CONGRÈS SNUIPP-FSU 2022 : RDV LES 27 ET 28 AVRIL

Tous les 3 ans, le SNUipp-FSU réunit des représentant·es de tous les départements pour définir les mandats et revendications qui lui donneront sa direction. Le congrès aura lieu du 13 eu 17 juin à Mulhouse.

Avant cela, tou·tes les syndiqué·es sont invité·es à participer au congrès départemental pour définir toutes nos propositions qui seront portées au congrès national. C'est ça le fonctionnement démocratique du SNUipp ! Le syndicat, c'est vous, c'est vos idées, c'est vos besoins ! Parmi les thèmes, le système éducatif et les carrières bien sûr, mais aussi la fonction publique, la société, le fonctionnement du syndicat...

RDV les 27 et 28 avril (lieu à définir) pour ce grand moment de débat dans lequel vous avez toute votre part. Un mail parviendra bientôt aux adhérent·es.

ACTUALITÉ

BILAN DE 5 ANS DE BLANQUER : ÉCOLE, MÉTIERS ET PERSONNELS ABIMÉS !

La dégradation des conditions de travail des personnels des écoles s'est accélérée au cours des cinq dernières années. La crise sanitaire est venue percuter une école sous-investie et déjà très abîmée.

Des effectifs de classe toujours trop lourds.

Des situations qui engendrent de la souffrance car nous n'avons plus les outils pour les gérer : collectifs cassés, RASED décimés, formation

Le resserrement sur les fondamentaux et l'individualisation des parcours accentuent les inégalités. Les réformes de l'éducation prioritaire, du lycée, Parcoursup ***remettent en cause la garantie du même droit à l'éducation pour*** toutes et tous. L'absence de mesures concrètes pour traiter des conséquences scolaires de la crise sanitaire laisse craindre des effets durables dans la scolarité des élèves, particulièrement celles et ceux issu·es des classes populaires.

Les nombreuses contaminations comme les multiples changements d'organisation du travail ont été source d'épuisement professionnel. Le ministre n'a pas pris la mesure du ras-le-bol que les collègues ont massivement exprimé le 13 janvier. La farce numérique du distanciel, des protocoles sanitaires déconnectés de la réalité, ordres, contre-ordres, désordre, communication tardive et méprisante, manque d'anticipation et surtout de moyens pour protéger...bref, un désastre !

Depuis sa nomination, le ministre n'a eu de cesse de s'attaquer à l'organisation de l'école, basée sur un collectif de pairs dont l'un·e est chargé de direction. Loi Rilhac pour faire de la direction un échelon hiérarchique, expérimentation marseillaise pour choisir ses enseignant·es, CLA en éducation prioritaire pour soumettre les moyens à obligation de résultats dans un cadre qui ne serait plus national, rationalisation néo-managériale des ressources humaines avec les PIAL, Inspé sous contrôle, suppression du CNESCO et de l'Inspection générale, pilotage par les chiffres...

5 années marquées par un mépris permanent envers les personnels, l'absence de véritable reconnaissance salariale et par une mise à mal des droits (autorisations d'absence, temps partiels, mutations…).La reconnaissance, matérialisée, entre autres, par le montant des salaires et la qualité des conditions de travail, n'est ni à la hauteur des exigences imposées aux enseignant·es, ni à la hauteur des enjeux de l'École. Nos métiers sont donc toujours sous-rémunérés et très peu attractifs. La loi de Transformation de la Fonction Publique entrainant la disparition des CAPD est un autre coup dur porté à la gestion des carrières qui devient opaque.

Le climat de ces cinq années aura été marqué par des attaques permanentes dénaturant l'esprit de la laïcité. Elle a été instrumentalisée par Blanquer pour mettre à l'index une partie de la population, notamment les populations musulmanes ou supposées telles. Modification des programmes d'EMC, nouvelle épreuve au concours par exemple ont permis au ministre d'avancer son idéologie tout comme ses sorties sur le voile, l'écriture inclusive, le wokisme ou l'islamogauchisme, tandis que rien n'avance sur l'égalité fille/garçon. Déconnecté !

MÉTIER

CARTE SCOLAIRE 2022 : COPIÉ/COLLÉ DES ANNÉES PRÉCÉDENTES !

Pour cette carte scolaire 2022, les constats restent malheureusement les mêmes que les années passées : toujours aucune création de poste de remplaçant·es (malgré la situation alarmante et le nombre d'élèves contraint·es de rester chez eux pour cause de non remplacement), toujours pas de postes pour les RASED (malgré l'aggravation des difficultés rencontrées par les élèves). Et l'administration continue à se féliciter que le nombre d'emplois ne diminue pas malgré la baisse du nombre d'élèves !

Les fermetures de classes restent nombreuses, ce que nous ne pouvons que déplorer, même si les effectifs par classe dans le département s'avèrent moins inquiétants qu'il y a quelques années.

Les interventions du SNUipp-FSU, renforcées par les mobilisations des équipes et des parents, peuvent amener de belles victoires : renoncement à des fermetures ou ouvertures non prévues au départ, prise en compte de situations particulières (travaux dans le cadre de l'ANRU sur le plateau de Haye avec priorité en cas de réouverture de sa classe).

Mais certaines situations restent incertaines et nous n'avons pu obtenir la garantie qu'un CTSD d'ajustements pourrait avoir lieu fin juin plutôt qu'en septembre. Le DASEN entend toutefois les arguments et y réfléchit…

La dotation pour notre département cette année n'est que d'1 « moyen d'enseignement » et les contraintes ministérielles pèsent sur l'utilisation des postes puisqu'elles ne sont pas assez financées : dédoublement en EP, limitation à 24 élèves en GS, CP, CE1 partout, augmentation des décharges de direction pour les écoles de 6, 7, 12 et 13 classes. Il était aussi prévu de créer les derniers postes de TRS nécessaires aux décharges des écoles à 2 et 3 classes mais malheureusement ce ne sera finalement pas le cas et c'est donc le remplacement qui va encore palier…

Cette année encore, des fusions d'écoles ont lieu de manière précipitée, sans réelle consultation des équipes en amont ! Nous continuons à dénoncer ces situations et à accompagner les équipes qui le souhaitent.

Le bilan de l'arrêté de carte scolaire 2022 est donc le suivant :

- 25 ouvertures de classes (+ 3 confirmations de postes implantés provisoirement en septembre)
- 48 fermetures de classes
- 8,5 créations de dispositifs ou postes spécialisés
- 3 retraits de postes spécialisés
- 7 fusions ou primarisations réalisées
- Il reste environ 4 postes pour les ajustements

En CTSD comme en CDEN, au moment du vote, le SNUipp-FSU a choisi de s'abstenir car si ce projet de carte scolaire garantit des moyennes d'effectifs raisonnables dans les écoles, les besoins indispensables (remplacements, RASED, ULIS…) ne sont toujours pas satisfaits !

Retrouvez le détail des opérations et le nom des écoles sur 54.snuipp.fr (rubrique carrière>carte scolaire).

Anne Hautenauve

AESH en quête d'identité

NOM
Accompagnant·e des élèves en situation de handicap depuis 2014

PROFIL
93% de femmes
44 ans en moyenne

NOMBRE
125 000 AESH, soit plus d'1 agent·e de l'Education Nationale sur 10

AFFECTATION
Sur pôle (PIAL), de plus en plus étendu, de la maternelle au lycée

TEMPS DE TRAVAIL
Temps incomplet, avec une quotité de travail moyenne de 62%

STATUT
Agent·e contractuel·le de la Fonction publique, en CDI après 6 ans de services

SALAIRE
Environ 800 € nets pour une quotité de travail de 62%

PERSPECTIVES
Une progression maxi de 100 points d'indice pour toute la "carrière"

PARTICULARITÉ
Exerce une mission de service public pérenne, mais toujours précaire en 2021…

Il manque aux AESH un statut de la Fonction publique, un emploi à temps complet, une hausse conséquente de salaire, de meilleures conditions de travail et l'abandon des PIAL…

NOUVELLE JOURNÉE DE GRÈVE POUR LES AESH LE 5 AVRIL !

ASH

AUDIENCE ASH DU 15 DÉCEMBRE 2021
TOUTES LES INFOS

Moha-Alexandre Chagraoui

A la demande du SNUipp-FSU, une audience s'est tenue afin de rencontrer la nouvelle IEN ASH du département. Cette audience a été l'occasion d'échanger sur la situation de l'ASH dans le département qui a des conséquences sur les collègues spécialisé.es, non spécialisé.es et l'accompagnement des élèves.

CAPPEI

Concernant le CAPPEI, il nous a été indiqué qu'un travail de proximité avec IEN de circonscription et chef.fes d'établissement était en cours pour l'attribution et la répartition de la vingtaine de postes du département. Il y a également eu 11 dossiers de demande de VAE pour le CAPPEI cette année.

Pour ce qui est des difficultés rencontrées pour occuper les postes spécialisés à la rentrée, nous a été rappelé que la difficulté avait touché tout le département tous types de postes confondus avec 27 postes vacants. La situation globale très compliquée du département est devenue très compliquée pour l'ASH avec notamment des problèmes pour compléter les postes CAPPEI. Les 6 remplaçant.es ASH sont mobilisé.es depuis la rentrée et une vingtaine de Brigades occupaient des postes ASH sur des remplacements longs. Concernant les difficultés de remplacement des PSY-EN, elles sont dues aux difficultés pour trouver des contractuel·les sur certains secteurs. Nous a été dit que les situations étaient connues et que des souplesses sur les dossiers d'orientation pourraient être accordées. Pour ce qui est de la trentaine d'enseignant.es non spécialisé.es arrivant sur des postes ASH, 3 jours de formation sont programmés en plus d'un accompagnement par les CPC. Les Enseignant.es Référent.es nouveaux.velles ou non spécialisé.es ont 5 jours de formation spécifique pour les accompagner à la prise de poste. *Ce que pense le SNUipp-FSU 54 de la situation de l'ASH dans le département :*

Même si l'administration semble bien consciente des problèmes pour pourvoir les postes ASH sur tout le département, il nous apparaît impossible de régler le problème sans l'attribution de moyens supplémentaires pour augmenter les départs en formation spécialisée. Par ailleurs, transformer les compléments de départ CAPPEI des postes du type ASH 2nd degré en heures supplémentaires n'est pas une solution pour garantir un service public d'éducation de qualité, c'est juste un moyen de gérer le sous investissement humain dans le système éducatif.

PIAL

Pour ce qui est des PIAL, l'IEN ASH voudrait des PIAL renforcés (adossés à un Etablissement Médico-Social) partout. Une expérimentation est en cours sur le Lunévillois entre PIAL, ITEP et SEGPA. Le DASEN a défini 3 axes de travail :
- travailler avec la MDPH pour que le flux de notifications ne soit pas constant sur l'année et que la solution systématique de l'accompagnement humain puisse être discutée,
- les faire fonctionner avec notamment des co-pilotes issus du 1er et 2nd degré, définir le travail du coordo et trouver la place des Enseignant.es Référent.es
- réussir à mettre en lien tout.es les intervenant.es

Pour le Snuipp-FSU, les PIAL sont avant tout un outil de gestion managériale des AESH qui dégrade leurs conditions de travail, en leur imposant davantage de flexibilité et en augmentant le nombre d'élèves par AESH, sans être un progrès pour l'accompagnement des Élèves en Situation de Handicap.

RASED

Concernant les RASED du département, l'administration reconnaît qu'il y a une implantation géographique très variable et les postes non pourvus du nord du département sont gelés tous les ans faute de candidatures. Avant la parution du rapport sur les RASED, il n'y a pas eu de politique particulière enclenchée.

Le SNUipp-FSU demande des RASED complets (postes de psy, E et G) pour 1000 élèves et rappelle son attachement à l'intervention des RASED face aux élèves. Nous craignons que le rapport ne transforme les RASED en personnes ressources qui n'auraient plus pour rôle le traitement de la difficulté scolaire en intervention directe auprès des élèves.

SEGPA

Pour ce qui est des SEGPA du département, nous a été rappelé que la règle départementale était l'inscription de tous les élèves au DNBpro avec possibilité que les familles désinscrivent leurs enfants. Il nous a également été dit que la sixième inclusive n'était pas un attendu de la rentrée prochaine dans le département bien que davantage d'inclusions soient attendues. Un travail va être mis en place afin de limiter les gros changements de service et s'assurer qu'ils ne soient pas découverts le jour de la rentrée. La demande issue du stage départemental SEGPA de revenir à 4.5 postes de PE sur les structures a été entendue mais cela relève maintenant d'une gestion académique et non plus départementale. Pour l'administration, même s'il y a une trentaine d'élèves sur liste d'attente, il n'y a pas de soucis particuliers de places. Une réflexion est en cours sur le secteur de Cirey et de Lunéville pour rééquilibrer l'offre.

Le SNUipp-FSU demande que l'on fasse confiance aux équipes de SEGPA et rappelle son opposition aux classes de sixièmes totalement inclusives qui sont une dilution des moyens alloués aux élèves bénéficiant de la SEGPA et mettent en péril les structures à 4 divisions.

ENSEIGNANT·ES MIS·ES À DISPOSITION

Concernant les enseignant.es mis.es à disposition, les conventions sont toutes réactualisées cette année.
Pour le Snuipp-FSU, les fiches de poste doivent être clairement définies afin que les enseignant.es mis.es à disposition puissent assurer au mieux leurs missions.

ULIS

Concernant les ULIS, le SNUipp-FSU sera vigilant quant au respect du nombre d'élèves maximum accueilli.es par dispositif dans le 1er comme dans le 2nd degré.

CARRIÈRE

MOUVEMENT 2022 : ENCORE DES CHANGEMENTS !!!

Jeudi 4 février 2022 un CTSD a eu lieu à la DSDEN pour présenter les lignes directrices (LDG) du mouvement 2022.

Les organisations syndicales ont rappelé leur opposition au nouveau système de mutations en place depuis la disparition des CAPD qui permettaient une gestion transparente et équitable.

A propos du barème :

La seule modification du barème pour cette année concerne la situation de parent isolé, pour laquelle la bonification n'est plus que de 9 points (ce n'est plus une priorité légale obligatoire, ce qui impose donc une baisse de la bonification en deçà des priorités légales).

Vos représentant.es ont de nouveau interpellé l'administration (après l'avoir déjà fait en CTA) à propos des points attribués en cas de mesure de carte scolaire (300 points sur la même commune, commune limitrophe ou commune la plus proche et 100 points sur les autres vœux), qui génèrent une forte inégalité entre les zones urbaines et rurales, alors que les points portaient auparavant sur les circonscriptions.

L'administration a entendu les arguments et a répondu qu'elle n'était pas opposée à une révision de cette bonification mais ne souhaitait pas y procéder cette année en raison des incertitudes liées aux changements dans l'algorithme. La demande sera donc reformulée l'an prochain.

Nombre de voeux :

Le nombre de vœux possibles devrait cette année être augmenté et passer à 50.

Calendrier :

Cette année encore, le Ministère veut changer les règles de fonctionnement du mouvement ! Mais pourquoi !!?? Evidemment, les services au niveau national n'arrivent pas à suivre le rythme et rien n'est prêt (ni le logiciel, ni la formation des services départementaux à ce nouvel algorithme). Le calendrier (désormais académique) initialement envisagé doit donc être modifié. La circulaire ne paraitra pas avant le 1er avril et le serveur permettant la saisie des vœux devrait ouvrir vers la mi-avril (pendant les vacances donc !).

Cela retardera donc aussi la phase manuelle dont les résultats devraient être connus vers le 5 juillet.

L'administration proposera, à partir du 8 avril, des visios d'information pour donner des explications sur le fonctionnement du nouvel algorithme et les "vœux groupes" (nouveauté de cette année, qui remplaceront les vœux larges de l'ancien écran 2 et seront intégrés à l'écran 1).

La circulaire sur les postes à profil paraîtra de manière anticipée et l'administration essayera de transmettre aux collègues candidat.es leur avis avant l'ouverture du serveur de saisie des vœux.

Malgré nos interventions, aucune info à cette heure sur le calendrier CAPPEI qui pose des problèmes s'il n'est pas coordonné à celui du mouvement.

RIS et aides à la saisie des voeux :

Retrouvez les dates de nos prochaines réunions d'explications du mouvement ainsi que les possibilités de RDV individuels avant et pendant la saisie des vœux en page 11 et sur 54.snuipp.fr.

Anne Hautenauve

POSTES À PROFIL

Candidatures jusqu'au 20 mars ! Circulaire sur Partage

PROMOTIONS

Rythmes de promotion, RDV carrière, accélérations de carrière, les corps et grades, classe normale, hors classe et classe exceptionnelle : tout comprendre et avoir les infos locales c'est ici :

http://e-promotions.snuipp.fr/54

NOUVEAUTÉS D'ACCÈS À LA CLASSE EXCEPTIONNELLE

- répartition entre les 2 viviers d'accès :

Les professeur·es des écoles hors classe éligibles sont inscrit·es dans un tableau d'avancement pour 70 % au titre des fonctions et dans la limite de 30 % au titre des deux derniers échelons de la HC (au lieu de 80% / 20% auparavant).

- vivier au titre des fonctions :

Il faut désormais avoir exercé pendant 6 années (continues ou pas) d'exercice effectif de fonctions en éducation prioritaire ou sur certaines missions, au lieu de 8 années auparavant.
Sont ajoutées à la liste de ces missions les CFC, enseignant·es en milieu pénitentiaire, enseignant·es en CLA.

Pas de démarche de candidature à faire, mais vous pourrez vérifier que vous êtes éligibles sur SIAE (Partage>Arena>i-prof>services).

PERMUTATIONS

Grâce à l'efficacité du Ministère Blanquer, les résultats impatiemment attendus ont été repoussés au 9 mars.

=> Vous avez obtenu votre vœu 1.

=> Vous avez obtenu un autre vœu.

=> Vous n'avez pas obtenu de mutation

Dans tous les cas de figures, pour être accompagné.e dans vos démarches, remplissez le questionnaire sur :

https://consultation.snuipp.fr/permutations

Des recours sont possibles jusqu'au 9 mai.

Annuler sa permutation :

C'est possible sur la base d'un changement de situation depuis la participation aux permutations (séparation, changement de situation professionnelle du conjoint, …). L'annulation n'est accordée qu'à la condition que les deux DASEN donnent un avis favorable.

INEAT / EXEAT :

Si vous n'avez pas participé aux permutations ou pas obtenu de mutation, la phase manuelle des INEAT/ EXEAT va débuter. Plus d'infos bientôt sur 54.snuipp.fr et dans la circulaire à paraître.

ACTIONS

GRÈVE INTERPROFESSIONNELLE POUR LES SALAIRES LE 17 MARS

Si vous n'êtes pas devant une classe, il est encore temps de faire grève sans besoin de déclaration et de venir manifester. Augmentation du coût de la vie et débat des présidentielles, c'est le bon moment pour s'exprimer !

Les professeur·es des écoles ont perdu l'équivalent de plus d'un mois de salaire en 2021 en raison de l'inflation cumulée au gel de la valeur du point d'indice depuis 2010.

La France dépense aujourd'hui 161 Mds€ pour l'éducation, soit 6,6% de son PIB. Si on dépensait pour l'éducation la même part du PIB qu'en 1995, ce serait 25 Mds€ d'investissements en plus pour l'école !

La dépense par élève dans le primaire en France est inférieure de 9% à la moyenne des 22 pays européens. Il manque un peu plus de 4 milliards d'euros pour atteindre cette moyenne.

Les profs des écoles en France sont payé·es 24% de moins par rapport à la moyenne des salaires des enseignant·es des 22 pays européens. La prime d'attractivité du ministre est loin de combler les écarts !

ENSEIGNEMENT PÉNITENTIAIRE : LE SNUIPP-FSU REÇU EN AUDIENCE MINISTÉRIELLE

Peu d'avancées sont à noter concernant l'amélioration des conditions de travail, la suppression des 108h, le versement de l'ISAE, le paiement des HSE au taux 215, l'aide administrative des RLE, la revalorisation du régime indemnitaire…
La mobilisation des collègues, soutenue ces dernières années par le SNUipp-FSU, a néanmoins permis l'augmentation de l'indemnité pénitentiaire de 450€ par an et la possibilité d'accéder à la classe exceptionnelle après exercice en pénitentiaire.
Première victoire qui en appelle d'autres et nous rappelle que l'action collective avec le syndicat paye !
Le SNUipp-FSU demande également l'organisation de réunions de travail concernant l'enseignement en milieu pénitentiaire.

GRÈVE MONDIALE POUR LE CLIMAT : LES 25 ET 26 MARS

Le Printemps des Services Publics

EN COMMUN, PRÉPARER L'AVENIR

La FSU est signataire de l'appel pour le Printemps des Services Publics. Pour lire l'appel, le signer ou témoigner c'est ici :

Ou là : printempsdesservicespublics.fr/

HORS CLASSE : RECOURS MASSIFS CONTRE LES AVIS INJUSTIFIÉS

Ce sont 49 recours que le SNUipp-FSU a déposé lors de la CAPD du 26 janvier. Avec le soutien des autres syndicats, la situation des collègues freiné·es par un avis Satisfaisant posé en 2018 a été à nouveau défendue. Réponses de l'IA-DASEN :

L'an dernier, 50 dossiers relevant de cette situation ont été relus (aucune information sur le choix de ces 50!). D'après les services, 24 sur ces 50 "auraient mérité" un avis supérieur à "satisfaisant". L'appréciation n'est techniquement pas modifiable, mais les collègues ont été réinjecté.es dans la liste des promouvables avec un barème équivalent à ce nouvel avis, ce qui a permis les accès à la HC.

La DSDEN s'engage donc à systématiser cela avec un plan d'étude et de relecture de tous les dossiers, sur plusieurs années Ils jugeront donc de qui aurait pu avoir plus que "satisfaisant" en 2018 en étudiant les rapports et les notes, mais ils refusent d'associer les syndicats à ce travail, ce qui à nos yeux, ne permet pas de transparence.

Globalement, ce coup de pression a montré à la DSDEN que la situation est très mal vécue et que le DASEN doit trouver des solutions, ce qu'il s'engage à faire. Toutefois, il ne faudra pas que cela s'étale sur du trop long terme et on ne peut que regretter le manque de transparence.

LA PREMIÈRE ACTION, C'EST L'ADHÉSION !

SANS CELA, PLUS DE SYNDICAT…

ET ÇA, L'ÉCOLE NE S'EN RELÈVERA PAS.

Pour adhérer, RDV en ligne sur adherer.snuipp.fr/54

ou via le bulletin d'adhésion en p.12.

CONSULTATION INTERNE FSU : LES RÉSULTATS

Du 4 au 25 novembre dernier, les syndiqué·es des syndicats de la FSU étaient appelé·es à voter pour les élections internes de leur fédération. Un grand moment démocratique propre à notre fédération qui permet aux adhérent·es de choisir l'orientation à lui donner.

Pas de pensée unique dans la FSU ! Cinq tendances ont proposé respectivement leur liste.

Liste	Résultat départemental SNUipp-FSU 54	Résultat départemental FSU 54	Résultat national FSU
liste Unité et Action et sans tendance	49 voix soit 43,8 %	**65,28%**	**66,95%**
liste à l'initiative de l'ÉÉ (École Émancipée)	46 voix soit 41,1 %	**25,91%**	**21,19%**
liste Unité, revendications, indépendance syndicale (URIS)	4 voix soit 3,6 %	**3,47%**	**2,64%**
liste Émancipation	8 voix soit 7,1 %	**3,94%**	**3,87%**
liste Front Unique	5 voix soit 4,5 %	**2,29%**	**1,39%**

Au sein du SNUipp-FSU 54 la participation a été de 22 % soit 119 votes dont 112 exprimés. Nationalement, la participation est de 23,7%.

Le rapport d'activité fédérale a été voté à 89 pour, 5 contre, 15 abstentions et 1 refus de vote.
Le **rapport d'activité** a été **approuvé à 80,68% pour le vote national**.

Pour le vote SNUipp-FSU 54 des fenêtres 1, le texte A a recueilli 66 voix et le texte B 29 voix, nationalement c'est 45,85% pour la « A » et 54,15% pour la « B ».
Pour le vote SNUipp-FSU 54 des fenêtres 2, le texte A a recueilli 45 voix et le texte B 48 voix, nationalement, c'est 71,1% pour la « A » et 28,9% pour la « B » .

Un grand merci à celles et ceux qui ont participé pour faire vivre la démocratie interne !

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE : GRANDS CHANGEMENTS À VENIR PAR UN CHANTAGE DU GOUVERNEMENT

La FSU, comme toutes les organisations syndicales représentatives, a signé l'accord interministériel relatif à la Protection Sociale Complémentaire (PSC), sans pour autant que cela ne constitue un blanc-seing au gouvernement. Le SNUipp-FSU dénonce la méthode qui relève du chantage. En effet, la non-signature de cet accord aurait conduit à une application stricte de l'ordonnance du 17 février 2021, supprimant ainsi toutes les avancées obtenues dans les négociations et conduisant à un texte encore moins protecteur pour toutes et tous.

De quoi parle-t-on ? Nous sommes containt.es de souscrire à une complémentaire (quand nous en avons les moyens !) face au déremboursement croissant. Il va s'agir dans la Fonction publique d'une prise en charge de la complémentaire santé par l'employeur.
Si tous les contours de l'accord ne sont pas encore définis on peut déjà comprendre que :
- cela instaure une obligation d'adhésion des agent·es au contrat qui aura été choisi par l'employeur (risque de choix d'une assurance privée !)
- cela maintient et peut aggraver la rupture des solidarités qui existent actuellement entre les actifs·ves et les retraité·es,
- cela maintient la séparation, introduite dans le statut par l'ordonnance de février 2021, de la santé et de la prévoyance, au risque d'entraîner un fort recul de la mutualisation des risques, une augmentation de non-couverture et une augmentation des cotisations dans ce domaine,
- une partie de la PSC sera prise en charge par l'employeur (15€ actuellement, peut-être 30€ bientôt)

Le SNUipp, avec la FSU, continue d'œuvrer dans un cadre intersyndical avec la CGT et Solidaires pour un remboursement à 100% des soins prescrits via la Sécurité Sociale. Ils continueront, avec le soutien de la profession, à peser pour que les contours de l'accord soient les plus favorables possible.

Pour comprendre les conditions de la signature de l'accord interministériel et la position de la FSU : https://www.snuipp.fr/actualites/posts/psc-une-signature-contrainte-mais-necessaire

FACE AU MÉPRIS, LA MOBILISATION PAYE.

S'il y a bien un mot à retenir de la mobilisation du 13 janvier, c'est bien celui-ci… le mépris.
Il aura fallu attendre une mobilisation sans précédent pour que le MEN accepte d'entendre enfin quelques revendications des personnels de l'Education Nationale.

Pour rappel, l'ensemble des organisations syndicales avaient appelé à la grève du 13 janvier lancée par le SNUipp-FSU pour obtenir des avancées dans la gestion de la crise sanitaire.

Concrètement, cette journée de mobilisation a permis d'ouvrir (enfin !) les listes complémentaires pour tenter de pallier le manque criant de personnels, notamment en terme de remplaçant·es.
Pour la Meurthe-et-Moselle, 7 collègues ont ainsi été recruté·es, bien en dessous des moyens nécessaires, mais cela montre avant tout que le gouvernement a cédé face à la pression de la profession.

Concernant les moyens de protection, les personnels se sont enfin vu dotés de masques chirurgicaux (et même FFP2 pour les plus chanceux·ses), après 2 ans d'interventions récurrentes du SNUipp-FSU. Cela prête presque à sourire car le MEN soutenait que les masques tissu étaient suffisants ! A l'heure où les masques commencent à être retirés dans certains lieux, l'Education Nationale, toujours à la pointe de la réactivité, dote enfin ses agent·es de ces fameux masques ! De là à imaginer, non sans une certaine mauvaise foi, que nous allons les garder jusqu'à l'épuisement des stocks, même si la pandémie a disparu, il n'y a qu'un pas.

Enfin, le 58ème protocole a été envoyé pour la première fois avec une semaine d'avance ! On aurait presque eu envie de boire le champagne pour fêter cette avancée significative et inespérée... Obtenir des informations en amont de la mise en place d'un protocole est une première pour les personnels qui ont pu s'organiser et être informés directement plutôt que via la presse.

Si ces avancées semblent minimes, il faut surtout en retenir qu'une mobilisation forte et unitaire paye. Le MEN a reculé, montrant à l'ensemble de la profession que lorsque tous et toutes nous nous fédérons face à une gestion calamiteuse, nous pouvons faire bouger les lignes. Nous avons souvent tendance à oublier rapidement les combats menés. Tâchons de ne pas oublier celui-ci dans les mois à venir ; nous en aurons sûrement besoin.

Alice Gauthier

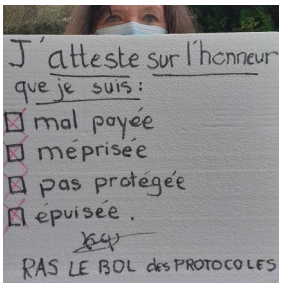

ÉVALUATIONS NATIONALES MI-CP : L'ART DE FAIRE COMME SI DE RIEN N'ÉTAIT…

En 2 ans de crise sanitaire, le MEN a fait passer des vessies pour des lanternes en faisant croire qu'au sein de l'Education Nationale tout allait bien pendant que le reste du monde souffrait de la pandémie.

Les protocoles à répétition, les enseignant·es malades, le manque criant de remplaçant·es, les élèves contaminé·es, isolé·es… tout cela n'aurait en rien affecté les apprentissages des élèves évidemment, car en France, nous serions meilleur·es que partout ailleurs.

Si garder les écoles ouvertes était une évidence, les conditions d'apprentissages, elles, ont été impactées par la crise sanitaire mais le ministère fait comme si tout était normal.
Alors, pendant les vacances d'hiver, la nouvelle est tombée : ce n'est pas une annulation des évaluations de mi-CP de janvier mais un report… conclusion, il fallait les faire passer peu ou prou une semaine après la rentrée des vacances de février, saisir les résultats et s'en servir comme appui pour remédier aux fragilités des élèves.
Sauf que…. faire comme si tout allait bien, c'est à nouveau faire perdre du temps d'apprentissage après des semaines très compliquées pour les élèves et les enseignant·es. C'est même faire perdre du temps tout court puisque l'on sait que ces évaluations ne seront pas exploitables et donc exploitées par la DEPP (direction de l'évaluation du ministère) en comparaison avec les années précédentes. Le SNUipp-FSU s'est d'ailleurs toujours opposé à ces évaluations, tant sur leur contenu, que leur forme et leur objectif, décriant notamment leur caractère inadapté aux réalités des écoles.

Alors quel intérêt ? Et bien… faire croire que tout va bien après une journée de mobilisation sans précédent et que les choses sont rentrées dans l'ordre entre les syndicats et le ministère.

A faire la politique de l'autruche, le ministère est toutefois tombé sur un os : encore une fois, tous les syndicats du 1er degré, et même le syndicat des inspecteurs·trices de la FSU, ont dénoncé cette injonction totalement inadaptée à la situation.
L'important n'est pas d'évaluer mais de redonner des moyens, du temps et du sens aux apprentissages si malmenés à la fois par la crise sanitaire mais aussi par une politique d'enseignement toujours plus délétère vis à vis des personnels.
Le SNUipp soutient et soutiendra tous les collègues qui ont choisi de ne pas faire passer les évaluations ou de ne pas saisir les résultats.

Alice Gauthier

RIS ET PERMANENCES MOUVEMENT

(SOUS RÉSERVE DU CALENDRIER ANNONCÉ PAR LA DSDEN)

Explications des règles et barèmes : spécial EFS	17h30 à 19h mardi 5 avril	VISIO (inscription obligatoire)
Explications des règles et barèmes	9h30 à 11h mercredi 6 avril OU 17h30 à 19h jeudi 7 avril	VISIO (inscription obligatoire)
Permanence d'aide (avant la saisie des vœux)	9h à 17h mercredi 6 avril	Au local SNUipp-FSU à Nancy et par téléphone
Permanence d'aide spéciale EFS	12h à 13h jeudi 7 et vendredi 8 avril	Inspé (lieu à préciser)
RDV individuels pendant la saisie des vœux	Système d'inscription à venir	mail, téléphone ou RDV en personne

RIS PÉDAGOGIQUES ET REVENDICATIVES !

MATERNELLE **(Re) définir les apprentissages fondamentaux en maternelle, la place du jeu, le rôle des évaluations** conférence et débat avec Anne Clerc-Georgy	Mardi 5 avril de 9h à 12h sur temps de classe	Inspé de Maxéville
EPS **"Des écoles vitaminées en EPS » : comment relever le défi ?** conférence et débat avec Claire Pontais	Mardi 5 avril de 13h30 à 16h30 sur temps de classe	Inspé de Maxéville

COMMENT PARTICIPER AUX RIS ?

Pour participer aux RIS, il faut prévenir le SNUipp-FSU 54 et s'inscrire obligatoirement aux visios (afin de recevoir les codes de connexion) et si possible pour celles en présentiel (voir site 54.snuipp.fr).

Pour remplacer une animation pédagogique par une RIS, il faut prévenir son IEN au plus tard 48h avant l'animation, en signalant (si on le sait déjà) par quelle RIS on la remplace. Le SNUipp-FSU vous remet une attestation de présence à envoyer à l'IEN si demandée.

Pour les RIS sur temps de classe, faire un courrier à son IEN une semaine avant pour l'informer.

ATTENTION : dates et lieux à vérifier sur *54.snuipp.fr.* D'autres dates et thèmes à venir.

STAGE SEGPA

Suite à un 1er RDV fructueux, le SNUipp-FSU 54 propose un 2e stage qui sera notamment consacré à la préparation de la rentrée.

Lieu : Inspé de Maxéville

Date : début mai (à préciser)

LE SAVIEZ-VOUS ??

Nous avons le droit à 9h de RIS par an sur le temps d'animation ou 6h sur anim + 3h sur temps de classe.

Nous avons droit à 12 jours de stage de formation syndicale par an !

Pressions ou refus de l'IEN ? Contactez-nous !

BULLETIN D'ADHÉSION 2021–2022

Nom : ..... Tél : .....

(Nom de naissance) : ..... Mail : .....

Prénom : ..... Adresse : .....

SITUATION ADMINISTRATIVE

❒ ACTIF.VE ❒ RETRAITE.E

❒ Instituteur.rice ❒ Prof des écoles ❒ PEGC ❒ Spécialisé·e (préciser:.....)

❒ Stagiaire ❒ Psy-EN ❒ AESH ❒ Contractuel.le

❒ Maternelle ❒ Elémentaire ❒ Collège ❒ Etablissement spécialisé

❒ REP ❒ REP+

❒ Adjoint.e ❒ Directeur.rice * ❒ Chargé.e d'école ❒ Remplaçant.e ❒ Autre : .....

* nombre de classes: ..... Quotité de travail: .....% Echelon: .....

Nomination: ❒ A titre définitif ❒ A titre provisoire ❒ Renouvellement ❒ Nouvelle adhésion

Etablissement d'exercice :

.....

.....

.....

Les **cotisations syndicales annuelles sont déductibles** des impôts sur le revenu à hauteur de **66%**.

2021 / 2022	ECHELONS										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur				123	126	132	135	142	153	163	178
Prof des Ecoles ou Psy EN		131	137	141	149	158	172	184	196	210	232
PE ou PsyEN hors classe		210	232	251	267	281	291				
PE ou PsyEN classe exc	255	269	284	304	Ch1 325	Ch2 338	Ch3 355				
PEGC classe exc			238	254	267						

EFS : 89 € | AESH, contractuel.les et alternant.es : 25 € | Retraités : 123 € (92 € si <1500€ mensuels) | Dispo/congé parental : 89 €

Si vous bénéficiez de prime(s) de fonction, entourez et ajoutez la majoration à la somme indiquée dans ce tableau.

MAJORATIONS pour primes	
REP / REP +	+ 10 €
Toutes autres primes de fonction	+ 5 €

Ex : ASH, EMF, CPC, direction d'école, etc.

optionnel

❑ je souhaite verser une contribution complémentaire volontaire à la

caisse de solidarité et de grève*

du SNUipp-FSU 54, d'un montant de :

_____ €

ce montant, choisi librement,

Montant de ma cotisation: ..... euros *(temps partiel = cotisation au prorata)*

Je règle par :

Prélèvement = autorisation SEPA à compléter (formulaire sur notre site)

❒ **prélèvement automatique** reconductible *(échelonné jusqu'à 9 fois selon le mois d'adhésion)*

❒ par **CB** *(1 à 4 versements)*, sur notre site

❒ **chèque**

Bulletin d'adhésion à envoyer à :

SNUipp 54-FSU
51 rue de Metz
54000 NANCY

SNUipp FSU 54 DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer:

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs·ves ou retraité·es,
- au développement du service public d'éducation,
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, pluraliste, unitaire et démocratique.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations personnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il aura accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1978. Cette autorisation est révocable par le droit d'accès en m'adressant au SNUipp 54-FSU.

Date: **Signature :**